



Direction des Finances
Service Moyens et Missions
Transversales
1.19.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 23 JUIN 2023
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe
ports départementaux.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le budget annexe des ports départementaux permet de retranscrire la gestion des ports de commerce et de pêche de La Ciotat, Cassis, Niolon, la Redonne, Carro, le Jaï, le Sagnas et le Pertuis. Il traite aussi de la conception et du suivi des travaux de protection et d'entretien. Les dépenses sont en diminution cette année avec -21,2 % à 2,6 M€. Les recettes sont en baisse pour l'exercice 2022 de 22,5 % atteignant 2,6 M€, dont une subvention d'équipement de 89 K€.

A - les recettes de fonctionnement : 1,2 M€

- Produits de gestion courante : 492 K€

Les produits de gestion courante sont en hausse d'environ 86 % par rapport à 2021 (+226 915,46 €). Ce poste de recette regroupe les redevances, contrats de concessions, des droits de ports sur le nombre de passagers. Ce volume revient dans des standards d'avant la période Covid-19.

- Produits de ventes : 500 K€

Les produits de ventes sont en hausse de 131 % par rapport à 2021 (+283 299,33 €). Ce poste de recette concerne les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public délivrées à des entreprises dans un but commercial, autour des activités de plaisance et de pêche principalement. La hausse constatée des recettes s'explique par la fin des mesures d'exonération et de réduction tarifaires décidées, notamment pour les activités de commerces, afin de les soutenir lors de la crise sanitaire.

- Dotations et participations : 61 K€

Les dotations et participations sont de 60 590,00 € et restent stables par rapport à 2021. Il s'agit d'une dotation de l'Etat.

B - les recettes d'investissement : 83 K€

- Subventions d'investissement : 83 K€

Ce poste enregistre la participation du budget général au financement des investissements du budget annexe des ports. Cette subvention d'équilibre permet de compenser des recettes structurellement trop peu importantes par rapport aux dépenses obligatoires sur cette politique publique.

C - les dépenses de fonctionnement : 773 K€

- Charges à caractère général : 337 K€

Les charges à caractère général sont en hausse de 7,1 % par rapport à l'exercice antérieur (+22 254,54 €). Ce poste comprend les analyses d'eau des ports pour 28 K€, le paiement de la taxe foncière sur le plan d'eau pour 193 K€ ou encore les achats de fournitures et petits outillages et les travaux dans les différents ports pour 87 K€.

- Charges de personnel : 349 K€

Les charges de personnel connaissent une hausse de 14 % (+43 296,53 €). Celle-ci s'explique par le remplacement en juillet 2022 d'un départ intervenu fin 2021 mais aussi par la hausse du point d'indice dans la fonction publique de 3,5 % au 1^{er} juillet.

- Charges exceptionnelles : 87 K€

Les charges exceptionnelles sont en hausse en 2022 de 132 % (+49 716,18 €). Cette variation s'explique principalement par une remise appliquée sur les AOT par certains ports pour soutenir l'activité économique en période de crise (notamment le port de La Ciotat avec 29 K€), des redevances sur les passagers pour La Ciotat à hauteur de 30 K€ ou encore sur une réduction de titre à l'encontre de la commune de Cassis pour 27 K€.

D - les dépenses d'investissement : 486 K€

Les actions entreprises se sont réparties de la manière suivante dans les ports départementaux :

Libellé	Total
Port de Carro	7 354,68
Port de Cassis	372 093,02
Port du Pertuis	14 834,50
Total général	394 282,20

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230623-66894-BF-1-1
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Le solde, soit 92 K€, ne peut être affecté à un port en particulier.

- Immobilisations incorporelles : 136 K€

Les immobilisations incorporelles connaissent une baisse de 11 % en 2022 soit -16 193,41 €. Ces dépenses ont permis la réalisation de différentes études sur les ports en gestion départementale, que cela soit des études de géo-détection, de géotechnique, d'installation futures de matériel comme des cuves ou sur des mises au norme de stations d'avitaillements.

- Immobilisations en-cours : 350 K€

Les immobilisations en-cours sont en recul de 71,3 % par rapport à 2021 soit -868 150,64 €. Pour 2022, on note de nombreux travaux sur le port de Cassis, notamment sur des bungalows (220 K€ de travaux remboursés par convention), engendrant par la suite d'autres travaux structurels de remise en état (dragage, mouillage...).

E - L'équilibre budgétaire :

En tenant compte des résultats reportés, le résultat cumulé du budget annexe des ports présente un excédent de 5 332,30 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2022 du comptable public.

L'opération d'affectation suivante est proposée :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 509 909,77 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement à reporter en 2023 (001 dépense) : -509 909,77 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2022 (002 recette) : +5 332,30 €.

Les restes à réaliser, à hauteur de 5 332,30 € pour la section de fonctionnement font l'objet d'un report en 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230623-66894-BF-1-1
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 23 JUIN 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe ports départementaux.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt trois juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sabine BERNASCONI à M. Lionel DE CALA, M. Gérard GAZAY à M. Patrick GHIGONETTO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, M. Hervé GRANIER à Mme Mandy GRAILLON, M. Richard MALLIE à Mme Amapola VENTRON, M. Henri PONS à M. Eric LE DISSES, M. Didier REAULT à Mme Laure-Agnès CARADEC.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 23 JUIN 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe ports départementaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 23 juin 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la Présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe des ports arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

o Investissement	-509 909,77 €
o Fonctionnement	+515 242,07 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 ¹	+5 332,30 €.

¹ Après reprise des résultats antérieurs. *Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.*

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 23 JUIN 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe ports départementaux.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt trois juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sabine BERNASCONI à M. Lionel DE CALA, M. Gérard GAZAY à M. Patrick GHIGONETTO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, M. Hervé GRANIER à Mme Mandy GRAILLON, M. Richard MALLIE à Mme Amapola VENTRON, M. Henri PONS à M. Eric LE DISSES, M. Didier REAULT à Mme Laure-Agnès CARADEC.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 23 JUIN 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2022 - Budget annexe ports départementaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 23 juin 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la Présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL ayant quitté la séance.

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe des ports comme suit :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 509 909,77 € à l'article 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement à reporter en 2023 (001 dépense) : -509 909,77 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2022 (002 recette) : +5 332,30 €.

Les restes à réaliser, à hauteur de 5 332,30 € pour la section de fonctionnement font l'objet d'un report en 2023.

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE